

# TARIFS DE LOCATION

Les tarifs de location, de caution et de pénalités pratiqués sont fixés par délibération du Conseil Municipal en fonction des catégories de bénéficiaires, du type et de la durée d'utilisation. (Dernière modification : 05.11.2024)

	TYPE DE LOCATION	TARIFICATION	OBSERVATIONS
PARTICULIERS	Salle entière	800 € /week-end (2 jours pleins)	Avec cuisine + scène
	Journée supplémentaire	70 €/jour	Pour tous types de locations
	Forfait salle 1	600 € week-end (2 jours pleins) Pas de tarif à la journée	Avec cuisine + scène
	Forfait salle 2	400 € / week-end (2 jours pleins) 250 € / journée	Pas d'accès cuisine Pas d'accès scène
	Forfait salle supplémentaire (Vestiaire, salle de réunion)	30 € / jour / salle	En complément à la location de la salle principale
	Forfait salle de réunion uniquement	250 € / week-end (2 jours pleins) 150 € / journée 80 € / demi-journée	Pas d'accès salle Pas d'accès cuisine Pas d'accès scène
ASSOCIATIONS	Extérieures	650 € / week-end (2 jours pleins)	Avec cuisine + scène
	Locales (Manifestation lucrative ou non)	Mise à disposition gratuite	70 € Forfait participation aux frais d'énergie
FRAIS ANNEXES (particuliers et associations)	Vaisselle	1 € / pers.	Gratuité pour les habitants de Bootzheim
	Electricité	0,50 € / kwh	Relevé compteur à l'entrée et la sortie
	Chauffage	70 € forfait salle entière 35 € forfait demi-salle	Relevé compteur à l'entrée et la sortie
	Eau	6,00 € / m3	Relevé compteur à l'entrée et la sortie

La fourniture de vaisselle, chauffage, d'électricité, d'eau sont des prestations facturées en sus du prix de location.

Une remise de 50% sera appliquée annuellement à chaque foyer fiscal de Bootzheim. Les associations de Bootzheim se verront appliquer la gratuité de la location, mais devront s'acquitter d'un forfait de participation aux frais d'énergie.



Toute location est entendue avec bar et sanitaire. Les vestiaires ne seront accessibles que lors des compétitions sportives ou activités scolaires.

CAUTIONS ET PENALITES	Tout locataire
Chèque de caution location remis à la remise des clés (à l'ordre du Trésor Public) La caution est retenue d'office si : <ul style="list-style-type: none"><li>- Surplus de déchets non triés et non évacués</li><li>- Utilisation de vaisselle jetable</li><li>- Dépassement du nombre autorisé de personnes dans la salle (maximum 350)</li></ul>	1 750 €
Chèque de caution nettoyage – la caution est retenue d'office en cas de remise en état des locaux insuffisants : intérieur et extérieur	250 €
Pénalité annulation à – 30 jours (sauf cas de force majeur)	50 % de la location
Annulation par le propriétaire cas de force majeur, trouble à l'ordre public, non-respect des règles de sécurité	Sans contrepartie

Les chèques de caution, à l'ordre du Trésor Public, seront à remettre au régisseur lors de la remise des clés, à votre entrée dans les locaux. Les pénalités sont à l'appréciation du régisseur.